

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES

POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATIQUE (DG DIGIT),  
LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE (DG ENER),  
L'OFFICE DES PUBLICATIONS (OP),  
LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TRADUCTION (DGT),  
LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION, DU  
CONTENU ET DES TECHNOLOGIES (DG CNECT)  
ET EUROSTAT (DG ESTAT)

COM/TA/AD/01/20 ADMINISTRATEURS (H/F) (AD 8) & COM/TA/AST/02/20 ASSISTANTS  
(H/F) (AST 4)

dans les domaines suivants:

1. Technologie de pointe: calcul à haute performance (AD 8/AST 4)
2. Technologie de pointe: technologies quantiques (AD 8)
3. Analyse des données et science des données (AD 8/AST 4)
4. Environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile (AD 8/AST 4)
5. Sécurité des TIC (AD 8/AST 4)
6. Infrastructure informatique et nuage (AD 8/AST 4)

*Date limite d'inscription: le 6 février 2020 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles*

Les présentes procédures de sélection ont pour objet la constitution de listes d'aptitude à partir desquelles les directions générales de la Commission européenne précitées recruteront des agents temporaires en tant qu'«*administrateurs*» et «*assistants*» (groupes de fonctions AD et AST, respectivement).

Toute référence, dans le cadre des présentes procédures de sélection, à une personne d'un genre donné s'entend également comme faite à une personne de tout autre genre.

Le présent appel et ses annexes constituent le cadre juridique contraignant applicable aux présentes procédures de sélection.

## Nombre de lauréats visés par grade et par domaine

Domaines	AD8	AST4
1. Technologie de pointe: calcul à haute performance	15	5
2. Technologie de pointe: technologies quantiques	4	0
3. Analyse des données et science des données	40	16
4. Environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile	12	9
5. Sécurité des TIC	50	13
6. Infrastructure informatique et nuage	26	27
<b>Total</b>	147	70

Les présentes procédures de sélection couvrent deux groupes de fonctions (AD et AST), deux grades (AD 8 et AST 4) et plusieurs domaines (au total, 11 procédures de sélection). *Vous ne pouvez vous inscrire que dans un seul domaine par grade.* Vous devez effectuer votre choix au

moment de l'inscription électronique et ***vous ne pourrez pas le modifier après avoir validé votre acte de candidature électronique.***

Les candidats retenus pourront se voir proposer un contrat d'agent temporaire en vertu du titre I, article 2, point a), ou du titre I, article 2, point b), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, conformément à la décision de la Commission du 16 décembre 2013 relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires (actuellement en cours de révision).

Le contrat est d'une durée initiale de quatre ans pour les agents temporaires relevant de l'article 2, point a), et de l'article 2, point b), et peut être renouvelé pour une durée maximale de deux ans.

La durée totale du contrat tiendra également compte des dispositions pertinentes de la décision de la Commission du 28 avril 2004 relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent (sept ans sur une période de douze ans), modifiée par la décision C(2013) 9028 final de la Commission du 16 décembre 2013 et par la décision C(2019) 2548 final de la Commission du 5 avril 2019.

***Veillez noter que les postes susceptibles d'être offerts aux candidats retenus seront, dans leur grande majorité, basés à Luxembourg; seuls quelques postes seront basés à Bruxelles.***

Les candidats retenus auxquels un contrat de travail est proposé se verront attribuer dès leur entrée en service l'échelon 1 ou 2 du grade correspondant, en fonction de la durée de leur expérience professionnelle. À titre indicatif, au 1<sup>er</sup> juillet 2019, les traitements mensuels de base étaient les suivants:

Pour le grade AD 8:

- échelon 1: €7.072,70
- échelon 2: €7.369,90

Pour le grade AST 4:

- échelon 1: €4.315,85
- échelon 2: €4.497,20

La rémunération des agents se compose d'un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, le cas échéant, des indemnités de dépaysement et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le [régime applicable aux autres agents](#).

## **I - QUELLES TÂCHES PUIS-JE M'ATTENDRE À DEVOIR EFFECTUER?**

Les candidats retenus engagés contribueront aux travaux des directions générales susmentionnées dans l'un des domaines susmentionnés.

En ce qui concerne les **administrateurs, COM/TA/AD/01/20 (AD 8)**, les fonctions et responsabilités relevant des différents domaines peuvent comporter une ou plusieurs tâches figurant dans la liste ci-dessous. Les fonctions et responsabilités associées aux différents profils ne doivent pas être considérées comme s'excluant mutuellement:

- définir des politiques dans le domaine des TIC;

- définir, proposer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies ou priorités de la Commission dans ce domaine;
- traduire les besoins opérationnels en solutions TIC;
- gérer des programmes et/ou des portefeuilles de projets ou des services informatiques;
- participer à la conception et à la mise en œuvre de solutions TIC;
- travailler avec des données statistiques et des sources de mégadonnées: science et analyse des données, estimation des données, validation des données, qualité et diffusion des données;
- mettre en œuvre des programmes spécifiques de l'UE dans le domaine des TIC;
- veiller à la continuité des services informatiques;
- gérer les relations avec les parties prenantes et les clients, et interagir avec les développeurs informatiques/en assurer la direction;
- participer aux comités et aux réunions en tant que spécialiste/expert technique;
- préparer des notes d'information, des rapports et des présentations dans le domaine concerné;
- décrire, améliorer et documenter les processus dans le domaine concerné;
- assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des obligations contractuelles dans le cadre de l'octroi de subventions et/ou de contrats.

En ce qui concerne les **assistants, COM/TA/AST/02/20 (AST 4)**, les fonctions et responsabilités relevant des différents domaines peuvent comporter une ou plusieurs tâches figurant dans la liste ci-dessous. Les fonctions et responsabilités associées aux différents profils ne doivent pas être considérées comme s'excluant mutuellement:

- soutenir la mise en œuvre de projets informatiques en:
  - o contribuant à la conception de solutions,
  - o rédigeant des cahiers des charges,
  - o mettant en œuvre les normes techniques et informatiques dans la production,
  - o contribuant à la planification budgétaire/à la planification des ressources,
  - o contribuant à l'organigramme des tâches des projets,
  - o définissant le calendrier des projets,
  - o suivant les progrès et en rédigeant des rapports,
  - o assurant le suivi des demandes de modification approuvées;
- analysant et traitant des données statistiques et des sources de mégadonnées;
- accompagnant des équipes et groupes de travail chargés de projets informatiques;
- participant aux comités et aux réunions en tant que spécialiste technique;
- contribuant aux notes d'information, rapports et présentations dans les domaines concernés;
- participant à la conception et à la mise en œuvre de solutions TIC;
- contribuant à la description, à l'amélioration et à la documentation des processus dans les domaines concernés;
- contribuant à la mise en œuvre de programmes spécifiques de l'UE dans le domaine des TIC;
- assurant le suivi et l'évaluation de l'exécution des obligations contractuelles dans le cadre de l'octroi de subventions et/ou de contrats.

[Veillez vous reporter à l'ANNEXE I pour plus d'informations sur les responsabilités types relevant de chaque domaine.](#)

## II - PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Vous devez remplir TOUTES les conditions générales et particulières suivantes *à la date de clôture* des candidatures en ligne:

**1) Conditions générales:**

- jouir de vos droits civiques en tant que citoyen d'un État membre de l'UE,
- être en position régulière au regard des lois nationales relatives au service militaire,
- offrir les garanties de moralité requises pour les fonctions envisagées;

**2) Conditions particulières – langues:**

L'article 12, paragraphe 2, point e), du régime applicable aux autres agents (RAA) prévoit que nul ne peut être engagé comme agent temporaire s'il ne justifie posséder une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union.

Vous devez donc maîtriser **au moins 2 langues officielles de l'Union**; l'une au niveau C1 au minimum (connaissance approfondie) et l'autre au niveau B2 au minimum (connaissance satisfaisante).

Veillez noter que les niveaux minimaux requis ci-dessus s'appliquent à chaque aptitude linguistique (parler, écrire, lire, écouter) mentionnée dans l'acte de candidature. Ces aptitudes reflètent celles du *cadre européen commun de référence pour les langues* (<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>).

Dans les présentes procédures de sélection, nous nous référerons aux langues de la manière suivante:

- langue 1: langue utilisée pour les tests de type «questionnaire à choix multiple» sur ordinateur;
- langue 2: langue utilisée pour la sélection sur titres («Talent Screener»/«Évaluateur de talent»), pour l'entretien relatif au domaine et pour la communication entre EPSO et les candidats ayant présenté une candidature valable.

***La langue 1 peut être n'importe laquelle des 24 langues officielles de l'UE, mais doit obligatoirement être différente de la langue 2.***

***La langue 2 doit être l'anglais ou le français.***

Dans l'intérêt du service, les candidats retenus, recrutés pour ces domaines spécifiques, doivent avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum) de l'anglais ou du français. Bien que la connaissance d'autres langues puisse être un avantage, les candidats retenus utiliseront principalement l'anglais ou le français pour leur travail (communication interne ou communication avec des intervenants externes, rédaction de cahiers de charge et de rapports, analyse de produits et d'environnements informatiques). Par conséquent, en ce qui concerne les services des DG DIGIT, DG ESTAT, OP, DGT, DG CNECT et DG ENER, une connaissance satisfaisante d'une de ces langues est essentielle.

L'anglais est largement utilisé lors des réunions et pour la communication avec les autres services de la Commission et avec les intervenants externes, y compris les contacts avec les autres institutions de l'UE. Plus généralement, l'anglais est la langue couramment utilisée dans le monde informatique et dans toutes les enceintes et organisations internationales. En outre, les activités d'apprentissage et de perfectionnement dans les domaines informatiques

couverts par les présentes procédures de sélection ne sont disponibles qu'en anglais (notamment concernant la sécurité informatique). La connaissance du français est pertinente à des fins de communication interne car cette langue est, avec l'anglais, la langue la plus souvent déclarée comme langue 2 dans les 6 DG participantes.

### **3) Conditions particulières - titres et expérience professionnelle:**

**Veillez noter que seuls les diplômes des États membres de l'Union européenne ou ayant fait l'objet d'une équivalence délivrée par les autorités d'un de ces États membres sont pris en considération.**

#### **Pour COM/TA/AD/01/20 (AD 8)**

- Un niveau d'enseignement correspondant à **au moins 4 années** d'études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme, suivies d'une expérience professionnelle d'**au moins 9 ans** dans les TIC, dont **au moins 3 ans** dans le domaine choisi et en rapport avec les fonctions décrites dans le présent appel,

**ou**

- un niveau d'enseignement correspondant à **au moins 3 années** d'études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme, suivies d'une expérience professionnelle d'**au moins 10 ans** dans les TIC, dont **au moins 3 ans** dans le domaine choisi et en rapport avec les fonctions décrites dans le présent appel.

#### **Pour COM/02/AST/20 (AST 4)**

- Un niveau d'enseignement postsecondaire correspondant à **au moins 2 années** d'études, sanctionnées par un diplôme, suivies d'une expérience professionnelle d'**au moins 6 ans** dans les TIC, dont **au moins 3 ans** dans le domaine choisi et en rapport avec les fonctions décrites dans le présent appel,

**ou**

- des études secondaires sanctionnées par un diplôme donnant accès à l'enseignement postsecondaire, suivies d'une expérience professionnelle d'**au moins 9 ans** dans les TIC, dont **au moins 3 ans** dans le domaine choisi et en rapport avec les fonctions décrites dans le présent appel.

**L'expérience professionnelle** requise pour les procédures de sélection susmentionnées peut avoir été acquise, par exemple, dans des entreprises privées, des organisations et/ou des organismes internationaux, des institutions et/ou des agences de l'Union européenne, des administrations nationales et/ou régionales, des universités, des instituts de recherche, l'industrie ou des organisations non gouvernementales, ou dans le cadre d'une activité indépendante et ne sera prise en considération que si elle:

- constitue un travail authentique et effectif;
- est rémunérée;
- implique une relation de subordination ou la fourniture d'un service; et
- respecte les conditions suivantes:
  - **stages:** s'il s'agit d'une activité rémunérée,
  - **service militaire obligatoire:** service militaire achevé avant ou après l'obtention du diplôme exigé, et d'une durée n'excédant pas la durée statutaire dans votre État membre,

- **congé de maternité/de paternité/d'adoption:** si couverts par un contrat de travail,
- **doctorat:** reconnaissance d'une période maximale de trois ans, à condition que le diplôme de doctorat ait effectivement été obtenu, que le travail ait été ou non rémunéré, et
- **travail à temps partiel:** calculé au prorata du nombre d'heures travaillées; par exemple un emploi à mi-temps pendant six mois sera considéré comme équivalent à trois mois.

### III - COMMENT SERAI-JE SÉLECTIONNÉ?

#### 1) *Procédure de candidature*

Au moment de remplir votre acte de candidature, vous devrez sélectionner vos langues 1 et 2. Vous devrez sélectionner votre langue 1 parmi les 24 langues officielles de l'Union européenne. Pour votre langue 2, vous devrez choisir *l'anglais ou le français*. Il vous sera également demandé de confirmer que vous remplissez les conditions d'admission pour le domaine choisi et de fournir des informations complémentaires *en rapport avec le domaine choisi* [par exemple: diplômes, expérience professionnelle et réponses à des questions relatives au domaine concerné («Talent Screener»/«Évaluateur de talent»)].

Vous pouvez choisir l'une des 24 langues officielles de l'UE pour remplir votre acte de candidature, à l'exception de la rubrique «Talent Screener»/«Évaluateur de talent» qui *doit être remplie dans votre langue 2*, et ce pour les raisons suivantes: la rubrique «Talent Screener»/«Évaluateur de talent» fait l'objet d'une appréciation comparative par le comité de sélection; elle sert de document de référence au comité pendant l'entretien relatif au domaine et est utilisée à des fins de recrutement lorsqu'un candidat est retenu. C'est donc dans l'intérêt du service et des candidats que ces derniers sont invités à compléter la rubrique «Talent Screener»/«Évaluateur de talent» dans leur langue 2.

**Si vous ne remplissez pas la rubrique «Talent Screener»/«Évaluateur de talent» dans votre langue 2, vous serez disqualifié.**

Veillez noter que votre acte de candidature sera consulté dans sa totalité par le comité de sélection (pendant la procédure de sélection) et par les services RH de la Commission européenne (à des fins de recrutement si vous êtes lauréat), qui travaillent dans un nombre limité de langues véhiculaires.

Si vous réussissez et que votre nom est inscrit sur la liste d'aptitude, vous serez invité à fournir aux services susceptibles de vous recruter une traduction de votre acte de candidature dans la langue 2 (l'anglais ou le français) si vous avez rempli ce document dans une autre langue.

En validant votre acte de candidature, vous déclarez sur l'honneur remplir toutes les conditions mentionnées dans la partie «Puis-je poser ma candidature?». *Une fois que vous aurez validé votre acte de candidature, vous ne serez plus en mesure de procéder au moindre changement. Il vous appartient de veiller à compléter et à valider votre inscription dans le délai imparti.*

#### 2) *Tests de type «questionnaire à choix multiple» (QCM) sur ordinateur*

Si vous validez votre acte de candidature dans le délai imparti, vous serez invité à passer une série de tests sous la forme de questionnaires à choix multiple (QCM) sur ordinateur dans l'un des centres agréés d'EPSO.

Sauf indication contraire, **vous devez réserver** une date pour les tests de type QCM en suivant les instructions transmises par EPSO. Vous vous verrez normalement proposer plusieurs dates et lieux d'examen. Les périodes de réservation et de tests **sont limitées**.

Les tests de type QCM sur ordinateur seront organisés comme suit:

Tests	Langue	Questions	Durée	Note minimale requise
Raisonnement verbal	Langue 1	10 questions	18 min	5/10
Raisonnement numérique	Langue 1	10 questions	20 min	5/10
Raisonnement abstrait	Langue 1	20 questions	20 min	10/20

Les résultats des tests de raisonnement verbal ne seront pas pris en considération dans le calcul de la note globale octroyée aux tests de type QCM. Toutefois, vous devez obtenir la note minimale requise à l'issue de chacun de ces tests pour pouvoir être admis à l'étape suivante de la procédure. Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités à participer à l'étape suivante.

Ces résultats ne seront pas ajoutés aux résultats obtenus lors des tests ultérieurs.

### 3) Vérification du respect des conditions d'admission

Le respect des conditions d'admission définies dans la partie «Puis-je poser ma candidature?» ci-dessus sera vérifié sur la base des données fournies dans les actes de candidature en ligne des candidats. L'autorité habilitée à conclure les contrats vérifiera que vous remplissez les conditions d'admission générales, tandis que le comité de sélection contrôlera la conformité avec les conditions d'admission particulières dans les parties «Diplômes et formation», «Expérience professionnelle» et «Connaissances linguistiques» de l'acte de candidature en ligne des candidats, en tenant compte des fonctions mentionnées à l'annexe I.

Le respect des conditions d'admission des candidatures est vérifié par ordre décroissant des notes globales obtenues aux tests de raisonnement numérique et abstrait, jusqu'à ce que le nombre de candidats admissibles corresponde à **environ 9 fois, mais pas plus de 10 fois**, le nombre de lauréats visés pour chaque procédure de sélection. Les autres dossiers ne seront pas examinés.

### 4) Sélection sur titres

Pour les candidats retenus à l'issue des tests et du contrôle des conditions d'admission susmentionnés, la sélection sur titres s'effectuera alors sur la base des informations qu'ils ont communiquées dans l'onglet «Talent Screener»/«Évaluateur de talent» de l'acte de candidature. Pour chaque procédure de sélection, le comité de sélection attribuera à chaque **critère de sélection** un facteur de pondération qui reflétera son importance relative (de 1 à 3) et chaque réponse des candidats se verra attribuer une note de 0 à 4.

Le comité de sélection multipliera ensuite les notes octroyées pour chaque critère par le facteur de pondération et les additionnera pour identifier les candidats dont le profil correspond le mieux aux fonctions à exercer.

Seuls les candidats ayant obtenu les meilleures notes globales lors de la sélection sur titres seront invités à l'étape suivante.

[Veillez vous reporter à l'ANNEXE II pour la liste des critères par domaine.](#)

### **5) Entretien relatif au domaine**

S'il ressort des informations fournies dans votre acte de candidature en ligne que vous remplissez les conditions d'admission et si vous avez obtenu l'une des **meilleures notes globales** à la sélection sur titres, vous serez invité à un entretien relatif au domaine dans votre **langue 2**, très probablement à **Luxembourg/Bruxelles**.

Le nombre de candidats invités à cette étape correspondra **au maximum à 3 fois** le nombre de lauréats visés pour chaque procédure de sélection. Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités à l'entretien relatif au domaine.

**L'entretien relatif au domaine a pour objet** d'évaluer et de comparer objectivement et impartialement les titres et l'expérience professionnelle des candidats dans le domaine choisi, comme indiqué dans le présent appel.

**N.B.** Les entretiens peuvent se faire par vidéoconférence. Les candidats seront informés en conséquence.

**L'entretien relatif au domaine sera noté sur 100 points, avec une note minimale requise de 50 points.**

Sauf indication contraire, vous devrez apporter une clé USB contenant des copies scannées de vos pièces justificatives lors de votre entretien relatif au domaine. EPSO effectuera une copie électronique de vos documents pendant que vous passerez l'entretien et vous rendra votre clé USB le jour même.

### **6) Liste d'aptitude**

Après vérification des pièces justificatives des candidats par rapport aux informations fournies dans l'acte de candidature électronique, le comité de sélection établira, pour chaque procédure de sélection, une **liste d'aptitude** des candidats admissibles ayant obtenu les meilleures notes globales à l'issue de l'entretien relatif au domaine, jusqu'à ce que le nombre de lauréats visés soit atteint. Au cas où plusieurs candidats auraient obtenu la même note pour la dernière place disponible sur la liste, ils seront tous inscrits sur la liste. Les noms des candidats y figureront par ordre alphabétique.

Les listes d'aptitude des lauréats seront mises à la disposition de la Commission européenne pour les procédures de recrutement et l'évolution future de la carrière des lauréats. Le fait d'être inscrit sur une liste d'aptitude **ne constitue ni un droit ni une garantie** de recrutement.

## **IV - ÉGALITÉ DES CHANCES ET AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS**

EPSO s'efforce d'appliquer une politique d'égalité des chances, de traitement et d'accès à tous les candidats.

Si un handicap ou votre état de santé sont susceptibles d'avoir une incidence sur votre aptitude à passer les épreuves, veuillez l'indiquer dans votre acte de candidature et nous indiquer le type d'aménagements particuliers dont vous avez besoin.



Si un handicap ou une affection surviennent après la validation de votre candidature, vous devez contacter EPSO aussi rapidement que possible au moyen des coordonnées renseignées ci-dessous.

Veillez noter que vous devrez envoyer une attestation établie par votre autorité nationale ou un certificat médical à EPSO pour que votre demande puisse être prise en considération.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'équipe EPSO-accessibility par:

- courrier électronique ([EPSO-accessibility@ec.europa.eu](mailto:EPSO-accessibility@ec.europa.eu));
- télécopieur: +32 2 299 80 81; ou
- courrier postal: Office européen de sélection du personnel (EPSO)  
EPSO accessibility  
Avenue de Cortenbergh/Kortenberglaan 25  
1049 Bruxelles/Brussel  
BELGIQUE/BELGIË

Veillez à indiquer clairement dans cette correspondance la mention «**EPSO accessibility**»,  **votre nom**, le **numéro de la procédure de sélection** et votre **numéro de candidature**.

Les pièces justificatives seront examinées au cas par cas et, dans des cas dûment justifiés, à la lumière tant des éléments probants soumis que du principe de l'égalité de traitement des candidats, des mesures spéciales pourront être proposées par EPSO dans la limite de ce qui est jugé raisonnable.

## **V - OÙ ET QUAND PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?**

Vous devez postuler en ligne sur le site Internet d'EPSO (<http://jobs.eu-careers.eu>) au plus tard:

*le 6 février 2020 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles.*

Votre candidature doit être soumise via votre compte EPSO, au moyen de l'acte de candidature en ligne, en suivant les instructions du site Internet d'EPSO relatives aux différentes phases de la procédure.

Si vous n'avez pas de compte EPSO, vous devrez en créer un en suivant les instructions correspondantes figurant sur le site Internet d'EPSO à l'adresse <http://www.eu-careers.eu/>.

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide, qu'il vous appartient de mettre à jour dans le compte EPSO, au même titre que vos données personnelles.

## ANNEXE I

### NATURE DES FONCTIONS

#### 1. COM/TA/AD/01/20 (AD 8)

Les responsabilités *générales* des lauréats recrutés dans le cadre de cette procédure de sélection seront principalement les suivantes:

- gestion de projet: analyse, proposition, conception, estimation des coûts, recensement et acquisition des ressources nécessaires, programmation des activités, suivi de la mise en œuvre, gestion du changement et rapports;
- coordination/direction de l'équipe (des équipes) chargée(s) des activités liées aux projets ou de la fourniture de services informatiques et participation à ses (leurs) travaux.

Suivant le domaine choisi, les responsabilités *spécifiques* des lauréats peuvent inclure les éléments énumérés ci-après.

#### *Domaine 1: Technologie de pointe: calcul à haute performance*

Le travail des **experts du domaine «calcul à haute performance»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- définition et mise en œuvre de la politique et de la stratégie de la Commission en matière de calcul à haute performance;
- mise en œuvre de la stratégie européenne en matière de calcul à haute performance;
- soutien aux activités de l'entreprise commune EuroHPC menées par la Commission;
- identification des opportunités d'innovation et de nouveaux domaines de recherche;
- diffusion et communication de la stratégie, de la politique et des activités européennes en matière de calcul à haute performance, et participation à des consultations avec les parties intéressées;
- coordination des opérations de mise en œuvre technique des projets de la Commission dans le domaine du calcul à haute performance;
- coordination de la mise en œuvre opérationnelle des services d'infrastructure de la Commission en matière de calcul à haute performance.

#### *Domaine 2: Technologie de pointe: technologies quantiques*

Le travail des **experts du domaine «technologies quantiques»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- définition et mise en œuvre de la politique et de la stratégie de la Commission en matière de technologies quantiques;
- mise en œuvre de l'initiative phare relative aux technologies futures et émergentes (FET) dans le domaine des technologies quantiques;
- contrôle et suivi des projets financés dans le cadre de l'initiative phare relative aux FET dans le domaine des technologies quantiques;
- identification des opportunités d'innovation et de nouveaux domaines de recherche;
- diffusion et communication de l'initiative phare relative aux FET dans le domaine des technologies quantiques, et participation à des consultations avec les parties intéressées.

#### *Domaine 3: analyse des données et science des données*

Le travail des **experts du domaine «analyse des données»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- architecture, analyse et supervision technique et administrative dans le domaine de la science et de l'analyse des données, de l'estimation et de la validation des données, de la gestion et de la validation des données, de la qualité et de la diffusion des données;
- définition d'un processus (statistique) pour l'estimation des données, les imputations et les vérifications de sortie;
- identification de la taille des échantillons et stratification;
- identification des valeurs aberrantes et analyse de séries chronologiques et économétrie;
- élaboration de politiques, de normes et d'orientations en matière de diffusion et de validation des données (statistiques);
- analyse et évaluation de la qualité des données;
- élaboration et application de méthodes, d'outils et de procédures destinés au traitement et à l'interprétation des données, qui peuvent nécessiter l'utilisation de techniques quantitatives avancées à des fins d'appréciation et d'évaluation;
- gestion de projets informatiques (cycle de vie complet), incluant l'élaboration et/ou l'acquisition de systèmes d'information, l'examen de la documentation des projets (méthodologie PM<sup>2</sup>) ainsi que la maintenance des systèmes d'information.

Le travail des **experts du domaine «science des données»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- architecture des données, y compris la définition des combinaisons de sources de données, les installations de stockage des données, les services de données, les procédures de validation des données, les analyses;
- gestion des données, de l'information et des connaissances: conception, conseil et mise en œuvre dans le domaine des ontologies, des thésaurus et taxonomies multilingues, des informations structurées basées sur la technologie XML, des données ouvertes liées (LOD);
- gestion des mégadonnées, des informations structurées et non structurées, des bases de données de référence;
- intégration et mise en relation des données;
- identification et mise en œuvre de solutions basées sur les technologies émergentes liées aux données, telles que l'intelligence artificielle, les techniques modernes de veille économique, l'analyse avancée;
- élaboration et application de méthodes, d'outils et de procédures pour le traitement, l'interprétation et la synthèse des données;
- conception et mise en œuvre de mesures de protection des données;
- conception et mise en œuvre de mesures de sécurité des données;
- identification et mise en œuvre de stratégies en matière de données;
- gestion de projets liés aux données (cycle de vie complet);
- gestion des services de solutions de données/d'écosystèmes de données;
- conception, déploiement et gestion de solutions d'infrastructure de données;
- normes de données et de métadonnées;
- application de techniques avancées d'analyse de données et d'apprentissage automatique, y compris l'«apprentissage profond» basé sur des modèles neuronaux, à des tâches liées à la traduction automatique, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'adaptation de domaines;
- acquisition et gestion de sources de données, telles que des corpus parallèles, comparables et monolingues (y compris des données extraites du Web ou des corpus parallèles artificiels créés par rétrotraduction);

- acquisition et gestion de sources de données en vue du développement d'outils de pré et post-traitement améliorés (p. ex. analyse morphologique et syntaxique, réorganisation, réévaluation, estimation de la qualité).

#### ***Domaine 4: environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile***

Le travail des **experts du domaine «environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- architecture, conception, mise en œuvre, exploitation, développement et accompagnement pour des solutions/services dans des domaines tels que la bureautique, y compris les produits de type «logiciels open source», l'environnement de travail numérique et l'informatique mobile;
- mise en œuvre des politiques de sécurité relatives à ces services et proposition de développement de ces services afin de permettre l'adaptation rapide à l'évolution des besoins de l'organisation;
- identification des technologies de pointe en matière de données afin de contribuer à la définition de nouvelles stratégies de données;
- coordination des activités d'architecture, de déploiement et d'intégration, et gestion des nouvelles infrastructures et solutions;
- gestion de projets informatiques (cycle de vie complet), incluant l'élaboration et/ou l'acquisition de systèmes d'information, l'examen de la documentation des projets (méthodologie PM<sup>2</sup>) ainsi que la maintenance des systèmes d'information;
- gestion des programmes conformément aux objectifs stratégiques du service;
- gestion du portefeuille de projets;
- mise en œuvre de la maintenance (corrective, curative, évolutive, préventive) des systèmes d'information.

#### ***Domaine 5: sécurité des TIC***

Le travail des **experts du domaine «sécurité des TIC»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- élaboration de normes et de politiques en matière de sécurité informatique;
- fourniture de services CERT (équipe d'intervention en cas d'urgence informatique): conceptualisation, analyse et supervision technique et administrative dans le domaine de la sécurité, du support et de l'infrastructure des TIC;
- examen des cadres de sécurité informatique et appui à l'amélioration des processus de sécurité informatique;
- travaux de conception architecturale, d'analyse, de rédaction technique et juridique et de mise en œuvre relatifs aux contrôles de sécurité correspondant au niveau de risque établi;
- recensement, évaluation et intégration de produits de sécurité, y compris le développement ou l'amélioration d'outils de sécurité spécifiques;
- appui aux équipes de projet dans le cadre de l'évaluation périodique de la sécurité, des essais de sécurité, de la gestion de la vulnérabilité, de la surveillance des événements de sécurité et des interventions en cas d'incident;
- réalisation d'audits de sécurité informatique et d'enquêtes sur des incidents;
- proposition de mesures de sensibilisation à la cybersécurité;
- réalisation d'opérations de cybersécurité: suivi et détection, intervention en cas d'incident, détection des menaces, assurance de la sécurité, ingénierie des opérations de sécurité;
- gestion de projets informatiques (cycle de vie complet), incluant l'élaboration et/ou l'acquisition de systèmes d'information, l'examen de la documentation des projets

(méthodologie PM<sup>2</sup>) ainsi que la maintenance des systèmes d'information; assistance et conseil dans les domaines de la gestion des identités et des accès et de la signature électronique;

- participation à des groupes de travail fonctionnels et techniques, examen de propositions techniques en vue d'assurer leur conformité aux normes de sécurité et aux meilleures pratiques.

### ***Domaine 6: infrastructure informatique et nuage***

Le travail des **experts du domaine «infrastructure informatique»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- architecture, mise en œuvre, exploitation et gestion de solutions/services dans le domaine des infrastructures TIC et des centres de données organisationnels. En particulier, intégration et gestion des éléments physiques et virtuels (systèmes d'exploitation, serveurs, systèmes de stockage, bases de données, serveurs d'applications, réseau), des services (accès à distance, accès Internet, communication voix/données, services mobiles, sécurité, réseaux étendus) et des technologies et services privés et publics d'informatique en nuage;
- gestion et coordination d'activités opérationnelles par la gestion de contrats de service dans des domaines technologiques typiques des infrastructures TIC et des centres de données organisationnels;
- élaboration et gestion de catalogues de services opérationnels et techniques;
- conception et mise en œuvre de politiques de l'organisation en matière de sécurité de l'information et de cadres de continuité des opérations pour les services d'infrastructure informatique;
- gestion de projets informatiques (cycle de vie complet), incluant l'élaboration et/ou l'acquisition de systèmes d'information, la révision de la documentation relative aux projets (méthodologie PM<sup>2</sup>) ainsi que la maintenance des systèmes d'information.

## **2. COM/TA/AST/02/20 (AST 4)**

Les responsabilités **générales** des lauréats recrutés dans le cadre de cette procédure de sélection seront principalement les suivantes:

- gestion de projet: assistance en matière d'analyse, de proposition, de conception, d'estimation des coûts, de recensement et d'acquisition des ressources nécessaires, de programmation des activités, de suivi de la mise en œuvre, de gestion du changement et des rapports;
- participation à des activités liées aux projets.

Suivant le domaine choisi, les responsabilités **spécifiques** des lauréats peuvent inclure les éléments énumérés ci-après.

### ***Domaine 1: Technologie de pointe: calcul à haute performance***

Le travail des **assistants dans le domaine «calcul à haute performance»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- assistance dans le cadre de l'identification de cas d'utilisation du calcul à haute performance au sein de la Commission;

- soutien à la mise en œuvre des cas d'utilisation de la Commission dans le calcul à haute performance;
- mise en œuvre opérationnelle de services d'infrastructure, sur site ou en nuage, en vue de soutenir le calcul à haute performance;
- soutien à l'évaluation de la faisabilité et des possibilités des projets de calcul à haute performance de la Commission;
- soutien aux activités de la Commission en matière de calcul à haute performance: analyse opérationnelle de demandes spécifiques; préparation technique des données; évaluation et affectation des ressources informatiques nécessaires associées à des demandes de services spécifiques; mise en place et suivi des sessions/utilisations du calcul à haute performance; optimisation de la combinaison des ressources informatiques nécessaires; mise en place et suivi d'aspects liés à la sécurité; rapports et tableaux de bord relatifs au calcul à haute performance; services d'assistance, de dépannage et de résolution de problèmes opérationnels en matière de calcul à haute performance; contrôle des coûts du calcul à haute performance;
- soutien à l'optimisation opérationnelle des solutions de calcul à haute performance: optimisation des projets; optimisation des ressources; optimisation des systèmes; coordination technique du calcul à haute performance avec les infrastructures informatiques (plateformes de données, systèmes réseau, systèmes d'information);
- soutien aux activités de communication et de formation relatives au calcul à haute performance.

### ***Domaine 3: analyse des données et science des données***

Le travail des **assistants dans le domaine «analyse des données»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- opérationnalisation de l'architecture des données, de l'analyse des données et de la supervision technique et administrative dans le domaine de l'analyse des données, de l'intelligence artificielle, de la veille économique, de l'analyse avancée, de l'estimation et de la validation des données, de la gestion des données, de la qualité et de la diffusion des données;
- mise en œuvre d'un processus (statistique) pour l'estimation des données, les imputations et les vérifications de sortie;
- identification opérationnelle de la taille des échantillons et stratification;
- identification des valeurs aberrantes et analyse de séries chronologiques et économétrie;
- soutien à l'élaboration opérationnelle de politiques, de normes et d'orientations en matière de diffusion et de validation des données (statistiques);
- analyse et évaluation de la qualité des données;
- application de méthodes, d'outils et de procédures destinés au traitement et à l'interprétation des données, qui peuvent nécessiter l'utilisation de techniques quantitatives avancées à des fins d'appréciation et d'évaluation;
- gestion de projets liés à l'informatique/à l'élaboration de données (cycle de vie complet).

Le travail des **assistants dans le domaine «science des données»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- mise en œuvre de l'architecture des données, y compris des combinaisons de sources de données, des installations de stockage des données, des services de données, des procédures de validation des données, des analyses;
- soutien à la gestion des données, de l'information et des connaissances: conception, conseil et mise en œuvre dans le domaine des ontologies, des thésaurus et taxonomies

- multilingues, des informations structurées basées sur la technologie XML, des données ouvertes liées (LOD);
- intégration et mise en relation opérationnelles des données;
  - contribution à l'identification et à la mise en œuvre de solutions basées sur les technologies émergentes liées aux données, telles que l'intelligence artificielle, les techniques modernes de veille économique, l'analyse avancée;
  - mise en œuvre de méthodes, d'outils et de procédures pour le traitement, l'interprétation et la synthèse des données;
  - mise en œuvre de mesures de protection des données;
  - mise en œuvre de mesures de sécurité des données;
  - mise en œuvre de stratégies en matière de données;
  - soutien technique aux projets informatiques liés à la gestion des données (cycle de vie complet);
  - application de techniques avancées d'analyse de données et d'apprentissage automatique, y compris l'«apprentissage profond» basé sur des modèles neuronaux, à des tâches liées à la traduction automatique, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'adaptation de domaines;
  - acquisition et gestion de sources de données, telles que des corpus parallèles, comparables et monolingues (y compris des données extraites du Web ou des corpus parallèles artificiels créés par rétrotraduction);
  - acquisition et gestion de sources de données en vue du développement d'outils de pré et post-traitement améliorés (p. ex. analyse morphologique et syntaxique, réorganisation, réévaluation, estimation de la qualité).

#### ***Domaine 4: environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile***

Le travail des **assistants dans le domaine «environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- gestion de l'administration des services de soutien informatique pour l'espace de travail numérique (mise en œuvre, exploitation, amélioration et projets), notamment:
  - o appui au gestionnaire du service et à la hiérarchie «environnement de travail numérique» dans la programmation, l'organisation, la priorisation et la production de rapports sur le bon fonctionnement de l'équipe du service d'assistance, y compris la coordination de l'équipe chargée des processus ITIL clés suivants: gestion des incidents, suivi et traitement des événements, traitement des demandes,
  - o coordination et supervision des activités du service d'assistance selon les deux axes de la gestion des processus et des centres de compétences techniques, dans le cadre du service «environnement de travail numérique». Le service d'assistance est responsable des activités clés suivantes: traitement des contacts clients, gestion des incidents (1<sup>er</sup> niveau), suivi et traitement des événements, traitement des demandes,
  - o contribution à l'amélioration et à la maintenance des outils informatiques, des produits, des projets, des services et des modèles informatiques standardisés par de la veille technique et des tests,
  - o gestion de la communication concernant les activités liées aux services «environnement de travail numérique» auprès des utilisateurs finaux, y compris la communauté IRM et l'équipe interne. La communication sera donc à la fois technique et grand public;
- coordination avec les sous-traitants concernant la gestion du cycle de vie des actifs informatiques;

- validation des demandes des utilisateurs finaux informatiques conformément à des documents spécifiques tels que les politiques d'attribution et les règles de gestion de l'ensemble des ressources informatiques, y compris les aspects de sécurité informatique;
- gestion de l'installation, du déménagement et du remplacement des équipements informatiques;
- supervision et/ou réalisation de la mise en œuvre adéquate de la maintenance (corrective, curative, évolutive, préventive) des systèmes d'information.

### ***Domaine 5: sécurité des TIC***

Le travail des **assistants dans le domaine «sécurité des TIC»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- appui aux services CERT: contribution à la définition des services, soutien technique et administratif à la prestation des services dans le domaine de la sécurité des TIC;
- contribution à la définition des cadres de sécurité informatique, soutien à l'amélioration des processus de sécurité informatique;
- assistance aux travaux de conception architecturale, d'analyse, de rédaction technique et juridique et de mise en œuvre relatifs aux contrôles de sécurité correspondant au niveau de risque établi;
- soutien à l'identification, à l'évaluation et à l'intégration des produits de sécurité, y compris des tâches spécifiques en vue du développement ou de l'amélioration d'outils de sécurité connexes;
- appui aux équipes de projet dans le cadre de l'évaluation périodique de la sécurité, des essais de sécurité, de la gestion de la vulnérabilité, de la surveillance des événements de sécurité et des interventions en cas d'incident;
- contribution aux audits de sécurité informatique et aux enquêtes sur des incidents;
- proposition de mesures de sensibilisation à la cybersécurité;
- soutien aux opérations de cybersécurité: suivi et détection, détection des menaces, intervention en cas d'incident, assurance de la sécurité, ingénierie des opérations de sécurité;
- tâches d'appui à la mise en œuvre des projets de développement informatique, application des pratiques de gestion de projet adoptées (méthodologie PM<sup>2</sup>);
- assistance et soutien dans les domaines de la gestion des identités et des accès et de la signature électronique;
- préparation et participation à des groupes de travail fonctionnels et techniques, évaluation de propositions techniques, contrôle de la conformité aux normes de sécurité et aux meilleures pratiques;
- soutien à la conception d'une architecture de contrôles de sécurité adaptée au niveau de risque établi.

### ***Domaine 6: infrastructure informatique et nuage***

Le travail des **assistants dans le domaine «infrastructure informatique»** portera essentiellement sur les éléments suivants:

- conception, mise en œuvre, exploitation et appui aux solutions/services dans les domaines des infrastructures TIC, des centres de données organisationnels, du nuage public et privé. En particulier, intégration et gestion de composants physiques et virtuels (systèmes d'exploitation, conteneurs, logiciels d'orchestration de conteneurs, serveurs, systèmes de stockage, bases de données, serveurs d'application, éléments de réseau, pile



d'automatisation, pipelines de livraison de logiciels) et de services (accès à distance, accès Internet, communication voix/données, services mobiles, sécurité), soit à partir du nuage sur site ou du nuage public;

- rôle de conseiller technique dans le cadre d'une architecture basée sur des solutions hybrides en nuage, combinant à la fois des services en nuage publics et sur site;
- coordination d'activités opérationnelles par la gestion de contrats de service dans des domaines technologiques typiques des infrastructures TIC, des centres de données organisationnelles et des offres de nuage public;
- gestion de produit concernant les composants de l'infrastructure TIC, y compris, sans toutefois s'y limiter, les systèmes d'exploitation, les serveurs, les conteneurs, les logiciels d'orchestration de conteneurs, les systèmes de stockage, les bases de données, les serveurs d'application, les éléments de réseau, les pipelines de livraison de logiciels, les logiciels d'automatisation.

[Fin de l'ANNEXE I, cliquez ici pour revenir au texte principal.](#)

## ANNEXE II

### CRITÈRES DE SÉLECTION

*Lors de la sélection sur titres, le comité de sélection prend en considération les critères suivants:*

#### COM/TA/AD/01/20 (AD 8)

##### *Domaine 1: Technologie de pointe: calcul à haute performance*

1. Diplôme universitaire en informatique, génie informatique, génie électrique, génie des télécommunications, micro/nanoélectronique, physique, chimie, biologie, intelligence artificielle ou développement logiciel.
2. Expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un ou plusieurs des domaines suivants:
  - a. programmation et codage parallèles;
  - b. développement de logiciels;
  - c. conception d'ordinateur ou de puce;
  - d. gestion de centres de données;
  - e. gestion de plateformes informatiques;
  - f. gestion de plateformes de données;
  - g. gestion d'infrastructures d'applications/intergiciels (systèmes de gestion de contenus et/ou de bases de données et serveur d'applications);
  - h. analyse de grands ensembles de données ou d'informations non structurées;
  - i. modélisation scientifique;
  - j. application du calcul à haute performance;
  - k. intelligence artificielle;
  - l. statistiques appliquées;
  - m. mathématiques appliquées.
3. Expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la recherche et du développement ou dans la gestion de projets de recherche et de développement.
4. Expérience professionnelle dans l'application de la méthodologie de gestion de projet.
5. Expérience professionnelle dans la mise en œuvre d'actions de recherche et de développement soutenues par des programmes de financement public.
6. Expérience professionnelle dans la gestion administrative et financière d'actions de recherche et de développement.
7. Expérience professionnelle dans la rédaction de rapports techniques ou non techniques sur tout sujet lié à la recherche et au développement, à la science, à l'informatique ou aux politiques.
8. Expérience en prise de parole en public.

##### *Domaine 2: Technologie de pointe: technologies quantiques*

1. Diplôme universitaire en informatique, génie informatique, génie électrique, génie des télécommunications, micro/nanoélectronique, photonique, physique, chimie, cybersécurité ou développement logiciel.
2. Expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un ou plusieurs des domaines suivants:
  - a. physique quantique;
  - b. micro/nanoélectronique;
  - c. photonique;

- d. génie électrique;
  - e. réseaux de télécommunications;
  - f. détection ou métrologie;
  - g. cybersécurité;
  - h. développement de logiciels;
  - i. conception informatique.
3. Expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la recherche et du développement ou dans la gestion de projets de recherche et de développement.
  4. Expérience professionnelle dans l'application de la méthodologie de gestion de projet.
  5. Expérience professionnelle dans la mise en œuvre d'actions de recherche et de développement soutenues par des programmes de financement public.
  6. Expérience professionnelle dans la gestion administrative et financière d'actions de recherche et de développement.
  7. Expérience professionnelle dans la rédaction de rapports techniques ou non techniques sur tout sujet lié à la recherche et au développement, à la science, à l'informatique ou aux politiques.
  8. Expérience en prise de parole en public.

### ***Domaine 3: analyse des données et science des données***

1. Expérience professionnelle en gestion de projets dans le domaine du traitement des données.
2. Expérience professionnelle en matière de gestion de services de données.
3. Expérience professionnelle des cadres de gouvernance des données.
4. Expérience professionnelle en gestion de projets ou en gestion d'activités et services dans le domaine de l'analyse de données (identification et traitement des valeurs aberrantes, données de panel, estimateurs basés sur des modèles, séries chronologiques et enquêtes).
5. Expérience professionnelle dans un domaine lié à la gestion de données, tel que l'extraction et l'analyse de contenu de sites Web, l'apprentissage statistique, l'apprentissage machine, les estimations basées sur des algorithmes, les statistiques géospatiales, les données de balayage et les capteurs de données.
6. Expérience professionnelle dans la recherche et l'utilisation d'outils d'analyse de données.
7. Expérience professionnelle dans la recherche et la gestion de mégadonnées, d'informations non structurées et de bases de données de référence.
8. Expérience professionnelle dans le traitement de métadonnées, l'identification des valeurs aberrantes et l'analyse de séries chronologiques et l'économétrie.
9. Expérience professionnelle dans l'élaboration de politiques, de normes et d'orientations en matière de diffusion et de validation des données statistiques.
10. Expérience professionnelle dans la gestion de systèmes informatiques à grande échelle dédiés à l'échange, au traitement et à la diffusion de données.
11. Expérience professionnelle dans l'élaboration et l'application de méthodes, d'outils et de procédures destinés au traitement et à l'interprétation des données, qui peuvent nécessiter l'utilisation de techniques quantitatives avancées à des fins d'appréciation et d'évaluation.

### ***Domaine 4: environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile***

1. Expérience professionnelle dans la définition et la conception de solutions/services dans le cadre de plusieurs projets de mise en œuvre à l'échelle de l'organisation liés à l'environnement de travail numérique, à la bureautique et à l'informatique mobile.
2. Expérience professionnelle dans la mise en œuvre, l'exploitation, le développement et l'accompagnement de solutions/services dans le cadre de plusieurs projets de mise en œuvre à l'échelle de l'organisation liés à l'environnement de travail numérique, à la bureautique et à l'informatique mobile.
3. Expérience professionnelle dans la mise en œuvre de politiques de sécurité dans le cadre de plusieurs projets de mise en œuvre à l'échelle de l'organisation liés à l'environnement de travail numérique, à la bureautique et à l'informatique mobile.
4. Expérience professionnelle dans la coordination d'activités d'architecture, de déploiement et d'intégration, et la gestion de nouvelles infrastructures et solutions.
5. Expérience professionnelle des architectures, de la conception et du développement dans le domaine des environnements de travail numériques communs, de la bureautique et de l'informatique mobile.
6. Expérience professionnelle dans la planification des ressources, y compris l'analyse des besoins et l'estimation et l'allocation des ressources.
7. Certification dans une méthodologie de gestion de projet.

#### ***Domaine 5: sécurité des TIC***

1. Expérience professionnelle dans la conception, l'analyse, la rédaction technique et juridique et la mise en œuvre de contrôles de sécurité correspondant au niveau de risque établi (y compris les contrôles qualité).
2. Expérience professionnelle dans l'analyse des tendances du marché des produits de sécurité.
3. Expérience professionnelle dans: l'évaluation périodique de la sécurité, les tests de sécurité et la gestion des vulnérabilités.
4. Expérience professionnelle dans les mesures de sensibilisation à la cybersécurité.
5. Certification et expérience professionnelle dans une méthodologie de gestion de projets et/ou dans la gestion de services.
6. Certification en matière de sécurité dans le domaine de la gestion des risques, de la gestion de la sécurité ou des interventions en cas d'incident de sécurité.
7. Expérience professionnelle en matière de gestion des identités et des accès.
8. Expérience professionnelle dans le codage sécurisé et la cryptographie.

#### ***Domaine 6: infrastructure informatique et nuage***

1. Titre et/ou expérience professionnelle en gestion de services (certification ITIL).
2. Expérience professionnelle dans la mise en œuvre et l'exploitation dans un ou plusieurs domaines relevant de services de centre de données (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité).
3. Expérience professionnelle dans la gestion de contrats de service dans un ou plusieurs domaines relevant de services de centre de données (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité), exécutés entièrement ou partiellement par des sous-traitants.
4. Expérience professionnelle dans les technologies utilisées dans un ou plusieurs des domaines suivants:
  - a. gestion de plateforme de calcul (systèmes d'exploitation, virtualisation, serveurs physiques);

- b. gestion du stockage et/ou gestion de services de sauvegarde;
  - c. gestion d'infrastructures d'applications/intergiciels (systèmes de gestion de contenus et/ou de bases de données et serveur d'applications);
  - d. gestion des installations et actifs physiques des centres de données;
  - e. gestion des technologies relatives aux services de réseaux et de sécurité.
5. Expérience professionnelle dans la gestion de projets pour des services de centres de données fournis de manière classique et/ou orientés nuage (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications).
  6. Certification dans une méthodologie de gestion de projet.
  7. Expérience professionnelle dans les cadres de sécurité des informations et leur application aux services de réseaux et de sécurité.
  8. Expérience professionnelle dans la conception et la mise en œuvre dans un ou plusieurs domaines relevant de services de centre de données (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité).

## **2. COM/TA/AST/02/2 (AST 4)**

### ***Domaine 1: Technologie de pointe: calcul à haute performance***

1. Expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines suivants:
  - a) programmation et codage parallèles;
  - b) développement de logiciels;
  - c) conception d'ordinateur ou de puce;
  - d) gestion de centres de données;
  - e) gestion de plateformes informatiques;
  - f) gestion d'infrastructures d'applications/intergiciels (systèmes de gestion de contenus et/ou de bases de données et serveur d'applications);
  - g) gestion de plateformes de données;
  - h) analyse de grands ensembles de données ou d'informations non structurées;
  - i) modélisation scientifique;
  - j) application du calcul à haute performance;
  - k) intelligence artificielle;
  - l) statistiques appliquées;
  - m) mathématiques appliquées;
  - n) intégration de systèmes informatiques.
2. Diplôme en informatique, génie informatique, génie électrique, génie des télécommunications, micro/nanoélectronique, physique, chimie, biologie, intelligence artificielle, statistiques appliquées, mathématiques appliquées ou développement logiciel.
3. Expérience professionnelle dans l'application de la méthodologie de gestion de projet.
4. Expérience professionnelle dans l'assistance à la gestion administrative et financière de projets/processus.
5. Expérience professionnelle d'appui à des opérations informatiques et/ou de recherche et de développement.
6. Expérience professionnelle dans la rédaction de rapports techniques ou non techniques.
7. Expérience en prise de parole en public.

### ***Domaine 3: analyse des données et science des données***

1. Expérience professionnelle dans le domaine du traitement des données.
2. Expérience professionnelle en matière de gestion de services de données.
3. Expérience professionnelle dans le domaine de la gouvernance des données.
4. Expérience professionnelle dans l'application de la méthodologie de gestion de projet.
5. Expérience professionnelle d'appui à des activités et services dans le domaine de l'analyse de données, par exemple dans l'identification et le traitement des valeurs aberrantes, les données de panel, les estimateurs basés sur des modèles, les séries chronologiques et les enquêtes.
6. Expérience professionnelle d'appui à un domaine lié à la gestion de données, tel que l'extraction et l'analyse de contenu de sites Web, l'apprentissage statistique, l'apprentissage machine, les estimations basées sur des algorithmes, les statistiques géospatiales, les données de balayage et les capteurs de données.
7. Expérience professionnelle dans l'utilisation d'outils d'analyse de données.
8. Expérience professionnelle dans la gestion de mégadonnées, d'informations non structurées et de bases de données de référence.
9. Expérience professionnelle dans le traitement de métadonnées, l'identification des valeurs aberrantes et l'analyse de séries chronologiques et l'économétrie.
10. Expérience professionnelle dans la diffusion et la validation des données statistiques.
11. Expérience professionnelle dans la gestion et/ou l'appui à des systèmes informatiques à grande échelle dédiés à l'échange, au traitement et à la diffusion de données.

#### ***Domaine 4: environnement de travail numérique, bureautique et informatique mobile***

1. Expérience professionnelle d'appui à la définition et la conception de solutions/services dans le cadre de plusieurs projets de mise en œuvre à l'échelle de l'organisation liés à l'environnement de travail numérique, à la bureautique et à l'informatique mobile.
2. Expérience professionnelle de contribution à la mise en œuvre, l'exploitation, le développement et l'accompagnement de solutions/services dans le cadre de plusieurs projets de mise en œuvre à l'échelle de l'organisation liés à l'environnement de travail numérique, à la bureautique et à l'informatique mobile.
3. Expérience professionnelle de contribution à la mise en œuvre de politiques de sécurité dans le cadre de plusieurs projets de mise en œuvre à l'échelle de l'organisation liés à l'environnement de travail numérique, à la bureautique et à l'informatique mobile.
4. Expérience professionnelle d'appui à des activités d'architecture, de déploiement et d'intégration, et de gestion de nouvelles infrastructures et solutions.
5. Expérience professionnelle de contribution aux architectures, à la conception et au développement dans le domaine des environnements de travail numériques communs, de la bureautique et de l'informatique mobile.
6. Expérience professionnelle de contribution à la planification des ressources, y compris l'analyse des besoins et l'estimation et l'allocation des ressources.
7. Certification dans une méthodologie de gestion de projet.

#### ***Domaine 5: sécurité des TIC***

1. Expérience professionnelle dans l'appui à la conception, l'analyse, la rédaction technique et juridique et la mise en œuvre de contrôles de sécurité correspondant au niveau de risque établi (y compris les contrôles qualité).
2. Expérience professionnelle dans le recensement, l'évaluation et l'intégration de produits de sécurité, y compris le développement, la gestion de la vulnérabilité de la sécurité, l'évaluation de la vulnérabilité, les essais de pénétration ou l'amélioration d'outils de sécurité spécifiques (entre autres, déploiement de solutions «open source» dans le domaine de la sécurité informatique).
3. Expérience professionnelle dans: l'évaluation périodique de la sécurité, les audits de

- sécurité informatique, la gestion des vulnérabilités, l'évaluation des vulnérabilités, les tests de pénétration ou la mise en œuvre de la sécurité informatique.
4. Expérience professionnelle dans les audits de sécurité.
  5. Expérience professionnelle dans les mesures de sensibilisation à la cybersécurité.
  6. Expérience professionnelle dans la surveillance de la sécurité informatique et la détection des incidents de sécurité informatique, les interventions en cas d'incident de sécurité informatique et les enquêtes sur les incidents, l'assurance de la sécurité, l'ingénierie des opérations de sécurité.
  7. Certification dans une méthodologie de gestion de projets et/ou dans la gestion de services.
  8. Certification en matière de sécurité dans le domaine de la gestion des risques, de la gestion de la sécurité ou des interventions en cas d'incident de sécurité.
  9. Expérience professionnelle dans la gestion de projets informatiques et/ou dans la gestion de services informatiques.
  10. Expérience professionnelle dans la gestion des identités et des accès (c.-à-d. identification, autorisation et fédération d'identités).
  11. Expérience professionnelle dans le codage sécurisé et la cryptographie (p. ex. OWASP, hachage, cryptage symétrique, cryptage asymétrique).

### ***Domaine 6: infrastructure informatique et nuage***

1. Titre et/ou expérience professionnelle en gestion de services (certification ITIL).
2. Expérience professionnelle de contribution à la mise en œuvre et à l'exploitation dans un ou plusieurs domaines relevant de services de centre de données fournis de manière classique et/ou orientés nuage (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité).
3. Expérience professionnelle d'appui à la gestion de contrats de service dans un ou plusieurs domaines relevant de services de centre de données fournis de manière classique et/ou orientés nuage (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité), exécutés entièrement ou partiellement par des sous-traitants.
4. Expérience professionnelle dans les technologies utilisées dans un ou plusieurs des domaines suivants:
  - a. gestion de plateforme de calcul (systèmes d'exploitation, virtualisation, serveurs physiques);
  - b. gestion du stockage et/ou gestion de services de sauvegarde;
  - c. gestion d'infrastructures d'applications/intergiciels (systèmes de gestion de contenus et/ou de bases de données et serveur d'applications);
  - d. gestion des installations et actifs physiques des centres de données;
  - e. gestion des technologies relatives aux services de réseaux et de sécurité.
5. Expérience professionnelle d'appui à la gestion de projets pour des services de centres de données fournis de manière classique et/ou orientés nuage (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité).
6. Certification dans une méthodologie de gestion de projet.
7. Expérience professionnelle dans les cadres de sécurité des informations et leur application aux services de réseaux et de sécurité.
8. Expérience professionnelle de contribution à la conception et à la mise en œuvre dans un ou plusieurs domaines relevant de services de centre de données fournis de manière classique et/ou orientés nuage (services de plateforme de calcul, services de stockage et de sauvegarde, services d'infrastructure d'applications, services de réseaux et de sécurité).

[Fin de l'ANNEXE II, cliquez ici pour revenir au texte principal.](#)

## ANNEXE III

### 1. COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS

Une fois leur candidature soumise, les candidats peuvent suivre l'évolution générale de la procédure de sélection en consultant le site Internet d'EPSO <http://jobs.eu-careers.eu>.

Les informations vous concernant ne seront disponibles **que sur votre compte EPSO**.

C'est le cas notamment pour:

- tests de type QCM: l'invitation et les résultats;
- résultats en matière d'admissibilité;
- l'entretien relatif au domaine: l'invitation et les résultats.

**Il appartient aux candidats de consulter leur compte EPSO à intervalles réguliers, au minimum deux fois par semaine.** Les candidats sont responsables de la mise à jour, dans leur compte EPSO, de leur adresse postale et électronique.

**Dans toute correspondance, les candidats doivent mentionner leur nom tel qu'il figure sur l'acte de candidature, la référence de la procédure de sélection et le numéro de candidature.**

#### 1.1. Publication automatique

Vous **recevrez automatiquement** les informations suivantes via votre compte EPSO après chaque étape de la procédure de sélection:

- **tests de type QCM:** vos résultats et une grille comportant vos réponses et les réponses correctes par numéro/lettre de référence. L'accès au **libellé des questions et des réponses est expressément exclu**;
- **admissibilité:** si vous êtes admis; si vous n'êtes pas admis, les conditions d'admission qui n'ont pas été respectées;
- **«Évaluateur de talent»:** vos résultats et une grille comportant les coefficients de pondération, les points attribués pour vos réponses et votre note totale;
- **entretien:** vos résultats.

#### 1.2. Informations sur demande

EPSO s'efforce de mettre un maximum d'informations à la disposition des candidats, dans le respect de l'obligation de motivation, de la nature confidentielle des travaux du comité de sélection et des règles relatives à la protection des données à caractère personnel. Toutes les demandes d'informations seront évaluées à la lumière de ces obligations.

Les demandes d'informations doivent être transmises par l'intermédiaire du site Internet d'EPSO ([https://epso.europa.eu/help\\_fr](https://epso.europa.eu/help_fr)) dans un délai de 10 jours calendaires à compter du jour suivant la réception de vos résultats.

### 2. COMITÉ DE SÉLECTION



Un comité de sélection est nommé en vue de sélectionner les meilleurs candidats sur la base des conditions définies dans l'appel.

Le comité de sélection décide également de la difficulté des tests de type «questionnaire à choix multiple» (QCM) sur ordinateur.

Les décisions instituant le comité de sélection seront publiées sur le site Internet d'EPSO <http://jobs.eu-careers.eu>.

**Il est strictement interdit aux candidats d'entrer en contact, directement ou indirectement, avec les membres du comité de sélection dans le cadre des procédures de sélection. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion de la procédure de sélection.**

### **3. DEMANDES, RECLAMATIONS ET RECOURS**

#### **3.1. Questions techniques et organisationnelles**

Si, à un stade quelconque de la procédure de sélection, vous rencontrez un problème technique ou organisationnel grave, **veuillez en informer EPSO uniquement** par l'intermédiaire du site Internet d'EPSO ([https://epso.europa.eu/contact/form\\_fr](https://epso.europa.eu/contact/form_fr)) afin de nous permettre d'étudier la question et de prendre, le cas échéant, des mesures correctives.

Dans toute correspondance, veuillez indiquer votre **nom** (tel qu'il figure dans votre compte EPSO), votre **numéro de candidature** et le **numéro de référence de la procédure de sélection**.

**Si le problème survient dans un centre d'examen**, veuillez:

- alerter les surveillants immédiatement afin qu'une solution puisse être recherchée au centre lui-même. Quoi qu'il en soit, demandez-leur d'enregistrer votre plainte par écrit, et
- contactez EPSO au plus tard **3 jours calendaires** après vos tests par l'intermédiaire du site Internet d'EPSO ([https://epso.europa.eu/contact/form\\_fr](https://epso.europa.eu/contact/form_fr)), en fournissant une brève description du problème.

En cas de **problème en dehors des centres d'examen** (par exemple dans le cadre de la procédure de réservation), veuillez suivre les instructions fournies dans votre compte EPSO ainsi que sur le site Internet d'EPSO ou contacter immédiatement EPSO par l'intermédiaire du site Internet d'EPSO ([https://epso.europa.eu/contact/form\\_fr](https://epso.europa.eu/contact/form_fr)).

En cas de problème concernant votre candidature, vous devez contacter EPSO immédiatement, et en tout état de cause avant l'expiration du délai de dépôt des candidatures, par l'intermédiaire du site Internet d'EPSO ([https://epso.europa.eu/contact/form\\_fr](https://epso.europa.eu/contact/form_fr)). Les demandes adressées moins de 5 jours ouvrables avant l'expiration du délai de dépôt des candidatures risquent de ne pas recevoir de réponse avant l'expiration dudit délai.

#### **3.2. Erreurs dans les tests de type «questionnaires à choix multiple» (QCM) sur ordinateur**

La base de données QCM est soumise en permanence à un contrôle de qualité minutieux effectué par EPSO.

Si vous estimez qu'en raison d'une erreur dans une ou plusieurs questions à choix multiple, il vous a été impossible ou difficile de répondre correctement, vous pouvez demander le réexamen par le comité de sélection de la ou des questions concernées (dans le cadre de la procédure de «neutralisation»).

Dans le cadre de cette procédure, le comité de sélection peut décider d'annuler la question contenant l'erreur et de redistribuer les points entre les questions restantes du test. Ce nouveau calcul ne concernera que les candidats qui auront dû répondre à cette question. La notation des tests reste telle qu'indiquée dans les parties correspondantes du présent appel.

Les modalités régissant les réclamations relatives aux tests de type QCM sont les suivantes:

- **procédure:** veuillez contacter EPSO **uniquement par l'intermédiaire du site internet d'EPSO** ([https://epso.europa.eu/help/forms/complaints\\_fr](https://epso.europa.eu/help/forms/complaints_fr));
- **langue:** dans la langue 2 que vous avez choisie pour la procédure de sélection en question;
- **délai:** dans les **3 jours calendaires** à compter de la date des tests sur ordinateur;
- **informations supplémentaires:** décrire le sujet (contenu) de la ou des questions afin d'identifier la ou les questions concernées, et expliquer la nature de l'erreur alléguée le plus clairement possible.

**Les demandes introduites hors délai, ou qui ne décrivent pas clairement la ou les questions contestées et prétendument erronées ne seront pas prises en compte.**

En particulier, les réclamations se limitant à relever de prétendus problèmes de traduction sans préciser clairement la nature du problème ne seront pas prises en compte.

### **3.3. Demande de réexamen:**

Vous pouvez demander un réexamen de toute décision prise par le comité de sélection ou par l'autorité habilitée à conclure les contrats, qui établit vos résultats et/ou détermine si vous pouvez passer à l'étape suivante de la procédure de sélection ou si vous en êtes exclu.

Les demandes de réexamen peuvent se baser sur:

- une irrégularité matérielle dans la procédure de sélection; et/ou
- le non-respect, par le comité de sélection ou par l'autorité habilitée à conclure les contrats, du statut, de l'appel et de ses annexes, et/ou de la jurisprudence;
- **procédure:** veuillez contacter EPSO uniquement par l'intermédiaire du site internet d'EPSO ([https://epso.europa.eu/help/forms/complaints\\_fr](https://epso.europa.eu/help/forms/complaints_fr));
- **langue:** dans la langue 2 que vous avez choisie pour la procédure de sélection en question;
- **délai:** dans les **10 jours calendaires** à compter de la date à laquelle la décision litigieuse a été publiée dans votre compte EPSO;
- **informations supplémentaires:** indiquez clairement la décision que vous voulez contester et vos motivations.

Les demandes reçues après ce délai ne seront pas prises en considération.

### **3.4 Procédures de recours**

Vous pouvez introduire une réclamation au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut, à adresser en un seul exemplaire, par l'un des moyens suivants:

- par voie électronique, de préférence en format .pdf, à la boîte fonctionnelle HR MAIL E.2 ([HR-MAIL-E2@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-E2@ec.europa.eu)) ou
- par fax au n° (32-2) 295.00.39 ou
- par courrier à l'adresse SC11 4/57 ou
- par pli déposé à l'adresse SC11 4/57 (de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Le délai de trois mois prévu pour ce type de procédure (voir le statut des fonctionnaires <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20180101:FR:PDF>) commence à courir à compter de la notification de l'acte faisant grief.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'autorité habilitée à conclure les contrats n'est pas habilitée à modifier les décisions d'un comité de sélection. Conformément à une jurisprudence constante du Tribunal, le large pouvoir d'appréciation des comités de sélection n'est soumis au contrôle du juge de l'Union qu'en cas de violation évidente des règles qui président aux travaux.

### 3.5. Recours juridiques

En tant que candidat à une procédure de sélection d'agents temporaires, vous avez le droit d'introduire un recours judiciaire auprès du Tribunal, conformément à l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à l'article 91 du statut.

Nous attirons votre attention sur le fait que les recours contre des décisions prises par l'autorité habilitée à conclure les contrats plutôt que par le comité de sélection ne sont pas recevables devant le Tribunal sans qu'une réclamation administrative au sens de l'article 90, paragraphe 2, du statut, n'ait été préalablement introduite (voir le point 3.4). C'est en particulier le cas des décisions concernant les critères généraux d'inscription et d'admission, qui sont prises par l'autorité habilitée à conclure les contrats et non par le comité de sélection.

Les modalités de recours judiciaire sont les suivantes:

- **procédure:** veuillez consulter le site Internet du Tribunal (<http://curia.europa.eu/jcms/>).

### 3.6. Médiateur européen

Tous les citoyens et résidents de l'Union peuvent déposer une plainte auprès du Médiateur européen.

**Avant de soumettre une plainte au Médiateur européen, vous devez d'abord effectuer les démarches administratives appropriées auprès des institutions et organes concernés** (voir les points 3.1 à 3.4 ci-dessus).

Déposer une plainte auprès du Médiateur ne prolonge pas les délais pour l'introduction d'une réclamation administrative ou d'un recours judiciaire.

Les modalités régissant les plaintes auprès du Médiateur sont les suivantes:

- **procédure:** veuillez consulter le site Internet du Médiateur européen (<http://www.ombudsman.europa.eu/>).

## 4. EXCLUSION

Vous risquez l'exclusion à n'importe quelle étape de la procédure de sélection si EPSO / l'autorité habilitée à conclure les contrats découvre que vous avez:

- créé plusieurs comptes EPSO;
- posé votre candidature pour plusieurs domaines au sein d'un même grade;
- échoué à satisfaire aux conditions d'admissibilité;
- fait de fausses déclarations ou des déclarations non étayées;
- omis de réserver une date de test ou de passer vos tests;
- triché pendant les tests;
- omis de déclarer, dans votre acte de candidature, les langues requises dans le présent appel ou les niveaux minimums requis pour ces langues;
- tenté de contacter un membre du comité de sélection de façon non autorisée;
- omis d'informer EPSO de l'existence d'un éventuel conflit d'intérêts avec un membre du comité de sélection;
- apposé votre signature ou une marque distinctive sur des tests écrits ou pratiques corrigés de manière anonyme.

Tout candidat au recrutement par les institutions ou agences de l'Union européenne doit faire preuve de la plus grande intégrité. Toute fraude ou tentative de fraude sera passible de sanctions et pourra compromettre votre admissibilité à de futures procédures de sélection.



## **PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

**La présente déclaration de confidentialité fournit des informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel**

**Opération de traitement:** Appel à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'agents temporaires pour la direction générale de l'informatique (DG DIGIT), la direction générale de l'énergie (DG ENER), l'Office des publications (OP), la direction générale de la traduction (DGT), la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CNECT) et Eurostat (DG ESTAT) [n<sup>os</sup> de réf.: COM/TA/AD/01/20 ADMINISTRATEURS (AD 8) & COM/TA/AST/02/20 ASSISTANTS (AST 4)]

**Responsable du traitement des données:** Direction générale des ressources humaines et de la sécurité - Unité HR.DDG.B.1

«Sélection, recrutement et fin de service»

Référence d'enregistrement: DPO-1964-2 / DPR-EC-01728.1

### **Table des matières**

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?**
- 3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel?**
- 4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?**
- 5. Pendant combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?**
- 6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?**
- 7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?**
- 8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?**
- 9. Coordonnées de contact**
- 10. Où trouver de plus amples informations?**

## **1. Introduction**

La Commission européenne (ci-après la «Commission») s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle recueille et traite des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données [abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001].

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont nous recueillons, traitons et protégeons toutes les données à caractère personnel fournies, la manière dont les informations sont utilisées ainsi que les droits que vous pouvez exercer à l'égard de vos données à caractère personnel. Elle indique également les coordonnées de contact du responsable du traitement des données auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du contrôleur européen de la protection des données.

Les informations liées à l'opération de traitement «*Procédures de sélection d'agents temporaires organisées par la Commission pour des postes autres qu'encadrement ou conseil*» effectuée par l'unité HR.DDG.B.1 sont présentées ci-après.

## **2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?**

Finalité de l'opération de traitement: La Commission européenne recueille et utilise vos données à caractère personnel afin de permettre aux directions générales participantes d'organiser un appel à manifestation d'intérêt visant à établir une liste d'aptitude composée de candidats correspondant le mieux au profil déterminé dans l'avis de sélection. Des informations individuelles sont communiquées à chaque candidat sur le déroulement de la procédure de sélection.

Le comité de sélection traite les dossiers des candidats (contenant les données relatives à l'identité et à l'admissibilité), le rapport motivé et la liste des candidats retenus, mais ne les conserve pas. La DG HR et les directions générales participantes traitent et conservent les dossiers des candidats (y compris des candidats non retenus), le rapport motivé et la liste des candidats retenus. Les services de la DG HR conservent les dossiers des candidats retenus, le rapport motivé et la liste des candidats retenus.

Vos données à caractère personnel ne seront pas utilisées en vue d'une prise de décision automatisée, ni d'un profilage.

## **3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel?**

Nous traitons vos données à caractère personnel pour les raisons suivantes:

le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union.

- Le traitement repose sur les bases juridiques suivantes: le [règlement n° 31 \(CEE\), 11 \(CEE\) fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique](#);
- la [décision C\(2013\) 9049 de la Commission du 16 décembre 2013 relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires](#).

## **4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?**

Afin de mener à bien cette opération de traitement, l'unité HR.DDG.B.1 recueille les catégories de données à caractère personnel suivantes:

- données personnelles (c'est-à-dire données permettant d'identifier et de contacter le candidat): nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse privée, adresse électronique, nom et numéro de téléphone d'une personne de contact en cas d'indisponibilité du candidat;
- les informations fournies par le candidat conformément à l'appel à manifestation d'intérêt pour permettre d'apprécier s'il répond au profil recherché dans le cadre de l'appel (acte de candidature, curriculum vitæ et pièces justificatives correspondant notamment aux diplômes et à l'expérience professionnelle);
- informations individuelles communiquées à chaque candidat sur le déroulement de la procédure de sélection.

La communication de données à caractère personnel est obligatoire pour satisfaire aux exigences du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne en matière de recrutement. Le fait de ne pas communiquer vos données à caractère personnel peut entraîner votre non-admission aux phases de présélection et de sélection.

#### **5. Pendant combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?**

La Commission européenne ne conserve vos données personnelles que pendant le temps nécessaire pour atteindre la finalité de la collecte ou du traitement de celles-ci, comme suit:

- les dossiers des candidats retenus sont conservés par l'unité HR.DDG.B1 jusqu'à la date de leur recrutement par la Commission. Dès le recrutement, le dossier de sélection est détruit et remplacé par un dossier personnel;
- lorsqu'un candidat retenu n'est pas recruté, son dossier de sélection est conservé par l'unité HR.DDG.B1 pendant cinq ans après la clôture de la procédure de sélection;
- tous les autres dossiers de sélection sont conservés par la DG HR et les directions générales participantes jusqu'à expiration du délai de recours après la publication de la liste des candidats retenus (ou jusqu'à la finalisation de toute procédure précontentieuse ou contentieuse qui en découle au moyen d'une décision finale).

#### **6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?**

Toutes les données à caractère personnel sous forme électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont conservées sur les serveurs de la Commission européenne. Toutes les opérations de traitement sont effectuées conformément à la [décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

La Commission a pris un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données à caractère personnel. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données à caractère personnel traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données à caractère personnel aux seules personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

#### **7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?**

L'accès à vos données à caractère personnel est accordé au personnel de la Commission chargé d'effectuer cette opération de traitement et au personnel habilité selon le principe du «besoin d'en connaître». Ces personnes respectent les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

Les informations que nous recueillons ne seront pas communiquées à une tierce partie, sauf dans la mesure et aux fins éventuellement exigées par la loi.

## **8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?**

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou de supprimer vos données à caractère personnel et d'en restreindre le traitement. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données ou de les faire transférer.

Aucun changement ne pourra être apporté aux informations relatives aux critères d'admissibilité après la date limite de dépôt des candidatures. Le droit de rectification ne pourra plus être exercé après la date limite de dépôt des candidatures, dans la mesure où cela serait de nature à influencer le résultat de la sélection.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, effectué de manière licite conformément à l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725.

Vous pouvez exercer vos droits en prenant contact avec le responsable du traitement des données ou, en cas de litige, avec le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées de contact figurent au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

## **9. Coordonnées de contact**

### **- Le responsable du traitement**

Si vous souhaitez exercer vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations à exprimer, ou si vous souhaitez soumettre une plainte relative à la collecte et à l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec le Responsable du traitement de données, Unité HR.DDG.B.1, [HR-B1-GDPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-GDPR@ec.europa.eu).

### **- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez prendre contact avec le Délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel au titre du règlement (UE) 2018/1725.

### **- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez un droit de recours (c'est-à-dire le droit de porter plainte) auprès du Contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) si vous estimez que les droits dont vous jouissez en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel par le responsable du traitement.

## **10. Où trouver de plus amples informations?**

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel de la Commission qui sont documentées et lui sont notifiées. Vous pouvez accéder au registre à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/dpo-register>



L'opération de traitement spécifique dont il est question dans la présente déclaration a été enregistrée dans le registre public du DPD sous la référence suivante: DPO-1964-2/DPR-EC-01728.1-*Procédures de sélection d'agents temporaires organisées par la Commission pour des postes autres qu'encadrement ou conseil.*